



# MAIRIE du FALGOUX

– Le Bourg –

15380 LE FALGOUX

☎ / 📠 : 04.71.69.51.28

mail: mairie.lefalgoux@wanadoo.fr

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

### RÉUNION DU 23 FEVRIER 2024

Dûment convoqué par Monsieur CHAMBON Louis, maire, la séance s'est tenue dans la salle du foyer rural.

Étaient présents : Mr CHAMBON Louis, Mr COUTAREL Jean-Marc, Mme FAUX Isabelle, Mr LAPEYRE Philippe, Mr TISSANDIER Frédéric, Mme VEYSSIERE Marie-Claude.

Secrétaire de séance : Mme FAUX Isabelle

Excusés, pouvoirs : Mr BENOIT Bernard, pouvoir à Mr CHAMBON Louis, Mr LAPEYRE Guillaume, pouvoir à Mme VEYSSIERE Marie-Claude, Mr VALARCHER Benjamin, pouvoir à Mme FAUX Isabelle.

Ouverture de la séance à 20h45

#### ORDRE DU JOUR :

- |   |   |
|---|---|
| ❖ Approbation du PV du 25 novembre 2023         | ❖ Renouvellement contrats du Personnel                            |
| ❖ Vote des budgets (CG et CA 2023)              | ❖ Renouvellement Contrat Assurance Statutaire 2025-2028<br>CDG 15 |
| ❖ Affectation des résultats                     | ❖ Achat de Terrain  |
| ❖ Subventions CD 15 réhabilitation camping/gite | ❖ Questions diverses  |
| ❖ Choix de l'architecte – Gite/camping          |   |
| ❖ Cimetière « reprises tombes abandonnées »     |   |

Le procès-verbal du conseil municipal du 25 novembre 2023 a été approuvé à l'unanimité. Mr le maire rappelle que le procès-verbal est diffusé et affiché uniquement lorsqu'il est approuvé par le conseil municipal.

#### VOTE DES BUDGETS 2023 (CG-CA)

Mr le Maire présente et commente les Comptes Administratifs 2023 (*les éléments ayant été transmis à l'ensemble des conseillers, en amont de la réunion*) et validés par l'agent comptable de Mauriac.

##### 👉 **COMPTES ADMINISTRATIFS –COMMUNE 2023**

##### **Section de fonctionnement :**

**Recettes** : Pour 100 € encaissés, la répartition est la suivante : produits 42,11 € (35,02 en 2023), impôts et taxes 27,70 €, (28,68 en 2023), dotations 24,29 € (28,90 en 2023), loyers 2,16 € (3,95 en 2023), produits exceptionnels 2,28 €.

**Les recettes de la section de fonctionnement s'élèvent pour 2023 à 378 643,28 €.**

**Dépenses** : Pour 100 € dépensés, la répartition est la suivante : charges générales 41,11 € (49,60 en 2023), charges de personnel 33,39 € (30,79 en 2023), contributions aux organismes 6,13 € (7,19 en 2023), indemnités aux élus 6,37 € (5,24 en 2023), charges financières 1,57 € (2,01 en 2023).

**Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent pour 2023 à 261 816,69 €.**

A noter un excédent de fonctionnement global de 120 794,08 €.

##### **Section d'investissement :**

**Recettes** : Pour 100 € de recettes, la répartition est la suivante : virement de section entre la section de fonctionnement vers la section d'investissement 57,89 €, subventions 17,96 €, amortissements 7,66 € et TVA 16,49 €.

**Les recettes de la section d'investissement s'élèvent pour 2023 à 169 949,79 €.**

**Dépenses** : Pour 100 €, elles se répartissent de la façon suivante : cimetière : 3,91 €, murs divers ; 4,51 €, réfection voirie et mur suite à la catastrophe naturelle de 2021 : 27,45 €, bâtiments communaux : 5,38 €, travaux au camping : 2,94 €, réparation des statues de l'église : 20,70 €, matériels divers : 14,65 €, capital emprunt : 17,79 € et transfert entre sections : 1,19 €.

**Les dépenses d'investissement pour 2023 s'élèvent à 98 116,26 €.**

A noter un déficit d'investissement cumulé de 32 120,28 €. Le résultat de l'exercice s'élève à +88 673,80 €.

## ↳ COMPTES DE GESTION - COMMUNE 2023

Les comptes de gestion sont conformes aux comptes administratifs.

**Le conseil municipal à l'unanimité des présents** (Mr le Maire ne prend pas part au vote) **approuve le Compte Administratif présenté par Mme FAUX Isabelle, 1<sup>ère</sup> adjointe et le compte de Gestion 2023 de la Commune et autorise Mr le Maire à signer tout document se rapportant à l'application de cette décision.**

---

### AFFECTATION DES RESULTATS COMPTABLES

---

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2023.

Statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2023 :

Constatant que le Compte Administratif de la commune fait apparaître un **excédent de fonctionnement de 120 794,08 € et un déficit d'investissement de 32 120,28 € il est décidé par le Conseil Municipal de reporter ces résultats sur l'exercice 2024.**

**Vote à l'unanimité des membres du conseil.**

---

### SUBVENTIONS FCS - CCD GITE/CAMPING CD 15

---

Mr le Maire rappelle aux conseillers le projet de réaménagement du camping/gîte. Pour pouvoir faire avancer ce dossier, le conseil est amené à confirmer l'inscription du projet auprès du conseil départemental au titre du CCD (Contrat Cantal Développement) 2022-2027, tranche 3 pour 158 000 € HT de dépenses éligibles soit une subvention accordée de 30 000 € et au FCS (Fonds Cantal Solidaire) 2024 pour 10 000 €.

**Vote à l'unanimité des membres du conseil.**

---

### CHOIX MOE - ARCHITECTE CAMPING/GITE

---

Mr le Maire rappelle que la commune souhaite engager une opération pour le réaménagement du camping municipal et à la requalification du gîte d'étape. Pour ce faire, la commune a lancé une consultation pour recruter une équipe de maîtrise d'œuvre sur la base d'un cahier des charges élaboré par l'Agence Technique Départementale " Cantal Ingénierie & Territoires" (CIT). La consultation s'est déroulée du 22/12/2023 au 18/01/2024 à 16h00. L'avis d'appel public a été mis en ligne sur le profil acheteur de la commune [www.achatpublic.com](http://www.achatpublic.com).

Mr le Maire indique que 2 offres ont été reçues. Celles-ci ont fait l'objet d'une analyse technique et administrative par CIT selon les critères mentionnés dans le règlement de consultation. Après présentation du rapport d'analyse des offres et examen des différentes propositions reçues, et après discussions du Conseil Municipal, Monsieur le Maire propose :

- de retenir l'offre du groupement « ATELIER SITE ET ARCHITECTURE - SARL L. HOSTIER / IB2M » pour un montant de 47 965,00 € HT,

De plus, pour la bonne exécution de ce projet, Mr Le Maire sollicite une autorisation auprès du conseil municipal pour la signature de tous contrats ou marchés et pour l'engagement de toutes dépenses associées à ces prestations annexes, dans la limite d'un montant de 10 000,00 € HT par marché ou prestation commandée sur devis. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser Mr Le Maire à signer et engager les contrats ou marchés liés à l'opération de réaménagement du camping municipal et à la requalification du gîte d'étape dans la limite de 10 000,00 € HT par marché.

**Vote à l'unanimité des membres du conseil.**

---

### CIMETIERE « REPRISES TOMBES ABANDONNEES »

---

Mr Le Maire fait part au conseil municipal que plusieurs concessions se trouvent en état d'abandon manifeste dans le 1<sup>er</sup> cimetière. Pour remédier à cette situation, une procédure de reprise de concessions abandonnées avait débuté en juin 2000 afin de permettre à la commune de récupérer les emplacements délaissés.

Afin de mener cette procédure à son terme, il convient de se prononcer sur la reprise de la procédure afin de faire intervenir une entreprise de pompes funèbres qui devra libérer les terrains. Après travaux, ces emplacements pourront de nouveau faire l'objet d'un contrat de concession. L'entreprise Pan-Lopez a été sollicitée pour effectuer ses travaux, un devis établi à hauteur de 190 € TTC / tombe abandonnée est présenté au conseil municipal.

**Vote à l'unanimité des membres du conseil.**

---

### RENOUVELLEMENT CONTRATS DU PERSONNEL

---

Mr le maire indique aux conseillers que 2 offres ont été publiées pour le renouvellement des contrats concernant le gîte/camping ainsi que l'entretien des bâtiments communaux.

Il fait part à l'assemblée que l'agent saisonnier de 2023 (gîte/camping) souhaite renouveler son contrat, il en est de même pour l'agent en poste à l'entretien des bâtiments. Les 2 agents seront donc reconduits.

---

## CONTRAT ASSURANCE STATUTAIRE 2025-2028 – ACCORD DE PRINCIPE PARTICIPATION AU MARCHÉ CDG 15

---

Mr le Maire expose aux membres du conseil l'opportunité pour la collectivité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, l'opportunité de confier au Centre de Gestion du Cantal le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence. Le Centre de Gestion peut, dans le cadre de ses missions à caractère facultatif, souscrire un tel contrat pour son compte, si les conditions obtenues nous donnent satisfaction. La mairie charge le Centre de Gestion du Cantal de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : décès, accident / maladie imputable au service, maladie ordinaire, longue maladie / maladie de longue durée, maternité / paternité / adoption, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité
- agents IRCANTEC : accident du travail / maladie professionnelle, maladie ordinaire, maladie grave, maternité / paternité / adoption, temps partiel pour motif thérapeutique

Elles devront prendre effet au 1<sup>er</sup> janvier 2025, pour une durée de 4 ans, et être gérées sous le régime de la capitalisation. La décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure, une fois le marché de consultation terminée.

**Vote à l'unanimité des membres du conseil.**

---

### ACHAT DE TERRAIN

---

Mr le Maire indique que suite aux discussions avec la famille BORDERIE, la commune souhaite acquérir la parcelle cadastrée AI 170 (*poubelles sortie du Bourg*) d'une superficie de 100 m<sup>2</sup>. Le Conseil Municipal propose le tarif de 1,00 € le m<sup>2</sup> à Mr Borderie Jean-Sébastien, Mr BORDERIE Paul et Mme BORDERIE Marie étant les nus-propriétaires (les frais de notaire restant à la charge du demandeur).

**Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'acquisition de la parcelle.**

---

### QUESTIONS DIVERSES

---

- **Recensement** : Mr le maire présente les 1<sup>ers</sup> chiffres du dernier recensement. 111 bulletins individuels pour 246 logements (64 résidences principales – 166 résidences secondaires et 16 logements vacants).
- **Pont de la Chaze** : Les dossiers complets pour la reconstruction du pont ont été envoyés au service environnement – unité eau de la DDT le 22 février 2024. Nous espérons un début des travaux dans l'été.
- **Adressage** : une commission adressage sera prochainement organisée pour finaliser les travaux (noms des dernières rues...). Présentation au conseil du modèle de plaque « gris fer » RAL 7011 qui sera utilisé pour l'adressage. (*Validation à l'unanimité*).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h20.

**PV approuvé le 4 avril 2024**

Le maire, Louis CHAMBON

La secrétaire de séance, Isabelle FAUX